Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 757

Artikel: Les femmes abstinentes à Lucerne

Autor: Nef, Clara

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266652

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour faciliter le droit de vote

Les récentes campagnes pour le suffrage féminin, et particulièrement celles de l'année dernière, n'ont pas laissé de souligner le fait si fâcheux de la faible participation au scrutin lors des votations fédérales. Elle était parfois si minime que lorsque la loi passait moyennant une faible majorité, elle ne représentait plus du tout la volonté du pays. Berne, qui peut-être s'en inquiétait, commence enfin à regarder en face un problème qui s'est posé dès l'installation de la semaine anglaise, c'est dire qu'il n'est pas d'hier, et les Chambres fédérales viennent d'introduire deux modifications importantes à la loi électorale :

1. le scrutin sera désormais ouvert dès le vendredi, et
2. le vote par correspondance sera admis.

La possibilité de voter dès le vendredi permettra à tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont pris l'habitude de s'absenter le samedi et le dimanche, d'accomplir leurs devoirs de citoyens sans renoncer aux joies du sport.

Quant au vote par correspondance, si combattu par les Chambres fédérales il y a quelques années, il permettra à tous les citoyens qui seront absents de leur domicile pour un certain temps (vacances, affaires), à l'époque du scrutin, de voter par simple envoi postal. Ils devront au préalable s'inscrire auprès de l'autorité de leur canton de domicile et demander un formulaire de vote qui sera gratuit.

L'abstention du vote ne pourra donc plus être motivée par impossibilité, mais sera nettement l'effet de la négligence ou de l'indifférence.

Le vote par correspondance fut combattu parce qu'«il portait atteinte à la tradition du vote au moyen de l'urne», mais tradition n'est pas esclavage, et partout elle s'assouplit et s'adapte aux conditions de l'existence; autrement tous les cantons en seraient encore à la Landsgemeinde et au vote à mains levées. La vitalité d'une tradition est en raison de cette souplesse.

En Angleterre, si traditionnaliste, la Chambre des Communes a été désignée au scrutin par correspondance, ce qui prouve que les risques de fraude, si redoutés en Suisse, n'ont pas été déterminants, et il est à prévoir que le citoyen suisse, dont on vante la maturité civique, n'est ni moins honnête, ni moins décidé que le citoyen anglais.

La faible participation masculine au scrutin fut un de nos meilleurs arguments : Messieurs, nous ne demandons en somme qu'un laisser pour compte; et laissez au moins les femmes veuves et chefs de famille représenter cette famille que vous abandonnez, quitte à vous lamenter que tout va mal lorsqu'il se révèle que vous êtes touchés directement par les lois que vous avez négligé d'examiner.

Alors, le sexe fort a senti le danger et s'est écrié : « Pas de ça, Lisette, je vais voter, et désormais, le vendredi, me lever matin pour faire seul mon ouvrage et pour être sûr qu'elle soit bien faite ».

Lisette ne demande pas mieux ... et vive le vendredi qui va donner un jour de plus aux possibilités de discussions en famille, discussions au cours desquelles Lisette placera peut-être quelque considération point sotte et quelque argument valable qui, vu que le sexe fort a aussi ses faiblesses, aura quelque effet et révélera qu'il peut arriver que les femmes aient des compétences insoupçonnées dans le grand ménage de l'Etat. (Elles conseilleront peut-être un luxe moins grand dans les Buffets de gares et la suppression des passages à niveau non gardés, où chaque semaine des automobilistes se font tuer, parce que le soleil empêche de voir les signaux optiques ou que la pluie et le vent empêchent d'entendre les signaux acoustiques.)

C'est pourquoi je considère que la nouvelle loi fédérale sur le scrutin doit être considérée comme une victoire du féminisme.

J. Derron-Ulliac.

Au Bébé
Vevey
Rue d'Italie
M. Filet.
La MAISON des BELLES LAINES
et
des Sous-vêtements de qualité

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Les femmes abstinentes à Lucerne

Du 4 au 9 juillet, de grandes assises internationales se sont tenues à Lucerne ; elles ne font pas, dans le public, l'effet sensationnel des rencontres politiques, mais leur portée est peut-être d'aussi grande importance, puisqu'il s'agit de préserver la race humaine de la déchéance qu'entraîne l'alcoolisme, déchéance qui a sa répercussion dans toutes nos sociétés.

Au congrès de Lucerne, 24 pays étaient représentés, pays répartis sur les cinq continents, ils avaient envoyé 300 délégués qui prirent part à des séances dont les sujets d'étude étaient très variés. Notons rapidement : les expériences faites dans les pays en guerre, sur les populations civiles et dans les armées, les recherches scientifiques et médicales sur les effets de l'alcool dans l'organisme humain, traitement des alcooliques, lutte positive, restaurants, utilisation des jus de fruits, technique de leur fabrication. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur maint rapport présenté à Lucerne ; nous sommes obligés de ne donner, aujourd'hui, qu'un article bien abrégé de Mlle C. Nef, présidente centrale de la Ligue suisse des Femmes abstinentes. Le texte allemand complet de cet article a paru dans le Schweizer Frauenblatt.

Au congrès de Lucerne, un soir fut consacré aux sociétés féminines qui forment une fédération internationale de femmes chrétiennes abstinentes, le *Ruban blanc*.

La présidente de cette fédération, Mrs. John Forrester-Paton, élue l'an dernier à la Conférence d'Ashbury-Park, aux Etats-Unis, dirigeait la séance. Elle est l'épouse du secrétaire de l'Alliance des Unions chrétiennes de jeunes gens; tous deux engagés dans le travail international, sont bien placés pour s'entr'aider et pour avoir un contact permanent avec les organisations nationales des divers pays du monde, qui poursuivent les mêmes buts moraux, qui ont le même souci du bien du prochain. C'est sur ce souci, sur ce devoir de chacun envers les générations suivantes, qu'insista, dans son discours, Mrs. Heath, secrétaire du Ruban blanc, à Londres.

Plusieurs déléguées donnèrent des indications sur les efforts accomplis dans leur pays pour lutter contre l'alcoolisme. Ces efforts sont difficiles en France (où cependant la fabrication de jus de raisin a fait des progrès), plus pénibles encore en Allemagne, où plus de 100 foyers sans alcool ont été détruits pendant la guerre. On recommence à installer des restaurants sans alcool pour les ouvriers dans les grandes usines et, lentement, on prépare le terrain pour réédifier l'œuvre anti-alcoolique d'avant-guerre, avec l'aide des femmes d'Amérique, d'Angleterre, de Suède et de Suisse.

Une Danoise parla du travail de la jeunesse dans ce domaine, et une Suédoise, des nombreux homes sans alcool fondés par les femmes et dirigés encore par elles, quoique l'Etat les ait nationalisés.

En Suisse, où la production des fruits est considérable, où il est facile de préparer des jus de fruits, n'y aurait-il pas quelque chose à tenter pour exporter le surplus de nos récoltes fruitières vers les contrées moins favorisées et pour empêcher que cet excédent ne soit converti en alcool. On s'est timidement engagé dans cette voie, puisque l'Angleterre a commandé 2000 tonnes, c'est-à-dire 200 wagons, de nos concentrés de fruits.

La plupart des oratrices firent ressortir combien la lutte anti-alcoolique a des répercussions sociales et pacifiques lointaines et c'est dans ce sens que parla Madame Jeannet, présidente de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, membre de la commission fédérale de l'alcool et déléguée du Conseil fédéral au congrès, qui demanda aux femmes de tous les pays de former un front commun contre l'esprit de haine.

Ce fut au tour de Mlle Clara Nef d'énumérer devant l'assemblée les efforts des femmes suisses, depuis cinquante années bientôt; efforts éducatifs d'abord, qui cherchent à enrôler déjà les enfants au berceau, dont les parents s'engagent à ne pas leur donner d'alcool, puis les écoliers, puis les élèves des cours ménagers, puis les adultes, tâche très difficile. On fait la propagande par des affiches, des calendriers, des cartes postales, des publications périodiques : *Der Wegweiser* et *La Petite Lumière*. A cela s'ajoute le travail pratique, l'installation des restaurants sans alcool, des cantines ouvrières, des maisons du soldat, des foyers communaux, des buffets desservant les places de sport, les piscines, les manifestations patriotiques, les fêtes et les expositions.

Il y a encore la propagante en faveur des produits sans alcool de notre agriculture, leur utilisation dans le ménage, l'organisation de ventes de fruits frais, la lutte contre le bar privé et public, les pétitions aux autorités pour l'augmentation des droits de douanes sur les alcools étrangers, les protestations et les recommandations de toute espèce...

Les 50 sections de femmes abstinentes en Suisse ont accompli, soit seules, soit en collaboration avec d'autres groupements, ce travail ingrat, car la lutte contre l'alcoolisme n'est pas populaire; cependant, elle est de la plus grande importance pour l'humanité en général et pour notre pays en particulier. En effet, aussi longtemps que, chez nous, un dixième de notre revenu national sera dépensé pour de l'alcool, on n'aura pas les moyens nécessaires pour l'entretien de la famille saine et normale; aussi longtemps qu'on devra soigner et soutenir les victimes de l'alcoolisme sans supprimer le danger qui y conduit, la collectivité et l'Etat seront écrasés d'une charge démesurée ; aussi longtemps que les forts ne se sentiront pas responsables des faibles et n'essayeront pas d'instaurer des mœurs et des coutumes meilleures, les habitudes de boisson généralement sanctionnées aujourd'hui deviendront toujours plus fatales. C'est seulement lorsqu'aura pénétré dans tous les cercles féminins la conviction que la question de l'alcool est une des plus importantes des questions féminines, que nous deviendrons assez fortes pour faire échec à la puissance de l'alcool et au capital qui y est engagé.

Clara Nef.

Place de la femme dans l'Eglise

Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, le Conseil œcuménique des Eglises a tenu à Amsterdarm son Assemblée mondiale et l'un des problèmes à l'ordre du jour nous intéressait particulièrement, c'est celui du rôle de la femme dans l'Eglise. La discussion a été préparée par l'envoi d'un questionnaire dont l'initiatrice fut Mrs. Cavert, auquel 58 pays ont répondu avec empressement et souvent par de longs mémoires.

On regrette de constater que, si les femmes suisses-allemandes ont envoyé une réponse, les Romandes se sont abstenues...

Dans un prochain numéro, nous donnerons à nos lectrices des détails sur la discussion d'Amsterdam, mais aujourd'hui, nous voudrions leur parler d'une étude du Professeur F. Leenhardt (Genève), dont il a déjà été question dans nos colonnes à l'occasion du 30me anniversaire de l'Institut des Ministères féminins, et qui vient d'être publiée dans la collection « Etudes théologiques et religieuses » de la Faculté protestante de Montpellier.[1]

Le professeur Leenhardt qui enseigne le grec aux futurs pasteurs, examine les textes du Nouveau Testament où il est question des femmes afin de se faire une idée précise de la situation qui leur était faite dans l'Eglise primitive. On sait en effet que, dans les évangiles, elles sont considérées par Jésus comme des êtres spirituels qui ont la même valeur aux yeux de Dieu que les hommes ; notre auteur va même plus loin : « En vain, dit-il, chercherait-on dans la bouche de Jésus un mot qui pût indiquer qu'une raison de principe écarterait la femme des charges qu'il confiait à des hommes. Son attitude à l'égard des femmes qu'il rencontra et, dans ses enseignements, le rôle qu'il réserva à la femme notamment dans les paraboles, relèvent, au contraire, d'une estime qui ne le cède en rien à celle qu'il eut pour l'homme ».

Ceux qui, depuis l'origine de l'Eglise chrétienne, ont assigné à la femme une place de subalterne, se sont donc appuyés, non pas sur les évangiles, mais sur les épîtres de l'apôtre Paul aux fidèles des différentes églises qu'il guidait spirituellement. On y trouve un certain nombre de passages qui recommandent aux femmes le silence, l'obéissance et la soumission.

Les partisans de l'égalité des sexes avancent un argument bien connu: Saint Paul et l'Eglise primitive appartenaient à une époque et à une société bien différentes de la nôtre qu'il est impossible de considérer comme valables aujourd'hui, des recommandations qui répondaient à d'autres nécessités. M. Leenhardt ne croit pas même avoir besoin d'user de cet argument. Il se fait fort de prouver que le texte de l'apôtre, correctement traduit et interprété à la lumière d'autres passages où les mêmes termes se retrouvent, ne signifie nullement que les femmes jouaient dans la communauté un rôle secondaire. Elles étaient certainement fort actives puisque Evodie et Syntiche furent ses « collaboratrices immédiates, ses compagnons d'armes », puisque, Phoebé était qualifiée de tutrice de sa communauté et que Priscille fut chargée « d'instruire dans la voie du Seigneur, Apollos, un maître alexandrin », puisque dans l'épître aux Romains, il ne salue pas moins de huit femmes à côté de dix-huit hommes.

De plus, il reconnaissait qu'elles pouvaient avoir, comme les hommes, le don de prophétie, c'est-à-dire que, dans les assemblées, l'esprit de Dieu pouvait les inspirer et les charger de traduire son message devant les frères et les soeurs. Si donc il leur a, ailleurs, recommandé le silence c'est que vraisemblablement, dans ce cas, il avait en vue les bavardes ou les impulsives qui troublent l'ordre d'une réunion par des questions intempestives, ce qui est tout différent.

Saint Paul s'est étendu assez longuement sur la tenue que devaient revêtir les femmes qui avaient le don de prophétie, elles devaient porter un voile à l'assemblée ; on a voulu trouver là le signe qu'elles n'étaient pas sur le même pied que les hommes prophétisant à visage découvert.

Monsieur Leenhardt prouve qu'il n'en est rien par des raisons pertinentes. J'avoue que j'avais auparavant donné à cette question une réponse qui n'a rien de scientifique, mais qui n'est peut-être pas inexacte. L'apôtre désirait qu'une femme qui prophétise fût voilée, afin que son apparence extérieure, belle ou laide, ne pût influencer en rien ses auditeurs, seul le message qu'elle transmettait devait les atteindre.

On traite encore dans ces pages de la situation de la femme à l'égard de son mari, de la première épître à Timothée, qui n'est vraisemblablement pas de Paul.

Venons-en à la conclusion qu'impose cette analyse critique des textes du Nouveau Testament : « Complémentaire, le rôle de la femme n'est pas secondaire... il est vraiment utile, vraiment indispensable... à condition que la femme garde jalousement son originalité propre. L'être masculin et l'être féminin doivent se compléter non seulement dans la famille, mais dans la société, mais dans l'Eglise.

» Nous devons mettre sérieusement en question le caractère presque exclusivement masculin des principales responsabilités dans l'Eglise... cela serait-il devenu bon pour l'Eglise, alors que Dieu l'a trouvé mauvais partout ailleurs ? L'homme seul dirige mal la cité, il dirige aussi mal le troupeau de Dieu. »

Nous examinerons dans un prochain numéro si l'Assemblée d'Amsterdam a entendu ce pladoyer solide et éloquent et si elle a pris des mesures pour que les femmes participent, avec de plus grandes responsabilités, à la vie des églises.

B. G.

[1] F. Leenhardt — La Place de la Femme dans l'Eglise d'après le nouveau Testament.

Mesdames !
Pour vos fleurs Hirt
4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

Elégance Féminine
Burnard & Cie S.A.
Nouveautés
Lausanne

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Liste d'ouvrages nouveaux :

		ICHA compris
FRISON-ROCHE	LA GRANDE CREVASSE	Fr. 7,—
S. ZWEIG	LE MONDE D'HIER	„ 9.—
E. GOUDGE	LA CITÉ DES CLOCHES	„ 4,89
V. BAUM.	BERLIN HOTEL	„ 4,89

chez
NAVILLE & Cie
Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions